Envoyé en préfecture le 27/10/2020
Reçu en préfecture le 27/10/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20201016-DCS11_2020-DE

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 16 octobre 2020

DCS11-2020

Le 16 octobre 2020, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Amphithéâtre du Musée des Beaux-Arts du Château de Caen, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Joël BRUNEAU, Président, qui préside la séance.

Nombre de délégués en exercice : 173
Quorum requis : 87
Présents : 132
Pouvoirs : 10
Votants : 142

Date de convocation : 07/10/2020

Étaient présents :

Communauté Urbaine d'Alençon : Mme Sophie DOUVRY, M. Joaquim PUEYO

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Geneviève ANGOT, Mme Léonie ANGOT-HASTAIN, M. Romain BAIL, M. Jean-Marie BERNARD, M. Jean BERT, Mme Florence BOULAY, M. Joël BRUNEAU, Mme Hélène BURGAT, M. Christian CHAUVOIS, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, M. Fabrice DEROO, M. Gilles DETERVILLE, Mme Agnès DOLHEM, M. Xavier DUHAMEL, M. Sébastien FRANCOIS, Mme Maryse GENARD, M. Daniel GUERIN, M. Pascal JOUIN, M. Michel LAFONT, M. Laurent LAMY, M. Stéphane LE HELLEY, Mme Micheline LECHARTIER, M. Benoît LEREVEREND, M. Mickaël MARIE, M. Laurent MATA, M. Richard MAURY, M. Michel PATARD-LEGENDRE, M. Jean-Marc PHILIPPE, Mme Dorothée PITOIS, M. Thierry RENOUF, Mme Ghislaine RIBALTA, Mme Nathalie ROYE, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, Mme Béatrice TURBATTE, M. François DEGUSSEAU (délégué suppléant), M. Jean-Pierre LEFEBVRE (délégué suppléant), M. Yann PAGNY (délégué suppléant), M. POULAIN Jean-Paul (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : M. Hervé BORDERIE, M. Michel DUMAINE, M. Yves GOASDOUE

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : Mme Catherine LEMONNIER, M. Olivier PJANIC, M. Jean-Paul RANCHIN, M. Hervé DESSEROUER (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Roland COURTEILLE, Mme Emmanuelle LEJEUNE, M. Fabrice LEMAZURIER, M. Laurent PIEN

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Yves ASSELINE, Mme Christèle CASTELEIN, M. Arnaud CATHERINE, M. Olivier DE BOURSETTY, M. Sébastien FAGNEN, M. Jean-Robert LAMARRE, M. Patrick LERENDU, Mme Anna PIC, Mme Véronique MARTIN MORVAN (déléguée suppléante), M. Jean-Pierre MAUQUEST (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY, M. Sébastien LECLERC, Mme Clotilde VALTER, Mme Danièle VESQUE, M. Frédéric LEGOUVERNEUR (délégué suppléant), M. Jean-Paul SAINT-MARTIN (délégué suppléant)

Communauté de communes Terre d'Auge : Mme Florence COTHIER, M. Yves DESHAYES

Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER, M. Marc GUILLAUMIN, M. Georges RAVENEL

Communauté de communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER, M. Arnaud TANQUEREL

Communauté de communes Baie du Cotentin : M. Jean-Claude COLOMBEL, Mme Catherine KERVADEC

Mise en place des commissions

Envoyé en préfecture le 27/10/2020
Reçu en préfecture le 27/10/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20201016-DCS11_2020-DE

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Pierre BRISSET, M. Régis CROTEAU, M. Eric DELACRE, M. Olivier GUILLEMETTE, M. Bernard LEBLANC, M. Jacky LEHUGEUR, M. Didier MAZINGUE, M. Patrick MOREL

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Alexandre BERTY, M. Philippe CHANU, M. Nicolas DELAHAYE, M. Patrick DUBOIS, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE, Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : Mme Gisèle ALEXANDRE, M. David LAURENT, M. Michel VOISIN

Communauté de communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Annaïg LE JOSSIC, M. Philippe LETENNEUR, M. Michel PEYRE, Mme Claire ROUSSEAU

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER

Communauté de communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Hervé MAUNOURY, M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de communes Pays de Honfleur – Beuzeville : Mme Catherine FLEURY

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Michel BANNIER, M. Gilbert DUVAL, M. Bernard ENAULT, M. Henri GIRARD, M. Alain GOBE, M. Remy GUILLEUX, M. Jean-Luc MOTTAIS, M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERSIELA

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Alexandra BOUTROIS, Mme Sophie DE GIBON, M. Laurent DECLERCK, M. Dominique DELIVET, Mme Régine ENEE, M. Claude FOUCHER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Eric MARGERIE, M. Patrice MARTIN, Mme Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL

Communauté de communes Villedieu Intercom : M. Freddy LAUBEL

Communauté de communes Isigny Omaha Intercom : M. Eric BARBANCHON, M. Patrick THOMINES

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ, M. Antoine CASINI (délégué suppléant)

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Dominique GOUTTE (pouvoir à M. Joël BRUNEAU), M. Patrick LECAPLAIN (pouvoir à M. Pierre SCHMIT), M. Bruno PIQUET (pouvoir à M. Richard MAURY), M. Marc POTTIER (pouvoir à Mme Léonie ANGOT-HASTAIN)

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : M. David NICOLAS (pouvoir à Mme Catherine LEMONNIER)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE (pouvoir à M. Sébastien FAGNEN)

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUINGOUAIN (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. Pierre MOURARET (pouvoir à M. François VANNIER)

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Charly VARIN (pouvoir à M. Freddy LAUBEL)

Conseil Départemental de l'Orne : Alain LAMBERT (pouvoir à M. Patrick JEANNENEZ)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Nicolas JOYAU, M. Xavier LE COUTOUR, M. Aristide OLIVIER

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : M. Omar AYAD

Communauté d'Agglomération Mont-St-Michel – Normandie : Mme Angélique FERREIRA, M. Benoît RABEL

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Jacques COQUELIN, Mme Manuela MAHIER, M. David MARGUERITTE, M. Gilbert LEPOITTEVIN (délégué suppléant)

DCS11-2020 : Mise en place des commissions

Envoyé en préfecture le 27/10/2020
Reçu en préfecture le 27/10/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20201016-DCS11_2020-DE

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : Mme Angélique PERINI, M. Dany TARGAT

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Eric DE LAFORCADE

Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco : Mme Josette PORQUET, M. Maxime GUILMIN (membre suppléant), M. Serge COSTARD (membre suppléant)

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Marie-Mathilde LEZAN (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : Mme Sophie GAUGAIN

Communauté de Communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Nicolas GUILLAUME (délégué suppléant), M. Patrick ORANGE (délégué suppléant)

Conseil Départemental de la Manche : M. Philippe BAS, M. Marc LEFEBVRE

Conseil Départemental du Calvados : M. Hubert COURSEAUX

Envoyé en préfecture le 27/10/2020
Reçu en préfecture le 27/10/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20201016-DCS11_2020-DE

Mise en place des commissions

Exposé :

Le règlement intérieur de Caen Normandie Métropole approuvé ce jour prévoit :

Article 28 : Conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Comité Syndical et de donner leur avis sur les affaires, du ressort de leurs compétences, et qui doivent être présentées au Bureau ou au Comité Syndical.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Elles sont convoquées par le Président, qui est le Président de droit, dans les huit jours de leur nomination. Dans cette première réunion, les commissions désignent un Vice-Président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché.

Les commissions ont un caractère consultatif et un rôle de proposition mais n'ont pas de pouvoir de décision.

Article 29 : Il est créé au moins quatre commissions de travail et d'études :
A titre d'exemple :

Commission : Administration générale
Commission : Application du SCoT
Commission : Développement territorial
Commission : Coopérations interterritoriales

Les commissions sont animées par un Vice-Président et les groupes de travail sont animés par des élus référents, nommés parmi les membres de la commission (ou des commissions) concernées ; ils sont créés selon les besoins. Ils peuvent être ouverts aux partenaires du pôle métropolitain et à des élus proposés par les membres du pôle métropolitain après validation des Vice-Présidents ou des élus référents.

Proposition : Il est proposé de créer les 4 commissions suivantes :

- Administration Générale
- Application du SCoT
- Développement Territorial
- Coopérations interterritoriales

Envoyé en préfecture le 27/10/2020
Reçu en préfecture le 27/10/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20201016-DCS11_2020-DE

Il est également proposé aux nouveaux membres du Comité Syndical de faire partie des commissions suivantes, dans la limite du nombre de membres souhaité :

- Administration générale : 26 membres
- Application du SCoT : 24 membres
- Développement territorial : 27 membres
- Coopérations interterritoriales : 27 membres

Il est noté la proposition suivante pour assurer les vice-présidences des commissions :

Commissions	Vice-Présidence proposée aux commissions
Administration générale	• Philippe PESQUEREL • Jacky LEHUGEUR
Application du SCoT	• Pascal SERARD • Thierry LEFORT
Développement territorial	• Hubert PICARD • Jean-Philippe MESNIL
Coopérations interterritoriales	• Sonia DE LA PROVOTE • Michel PEYRE • Joaquim PUEYO

Décision :

La proposition de création des commissions telle que ci-dessus indiquée est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés, ainsi que la proposition indicative de Vice-Présidence aux commissions.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Joël BRUNEAU

PÔLE MÉTROPOLITAIN CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Envoyé en préfecture le 27/10/2020
Reçu en préfecture le 27/10/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20201016-DCS11_2020-DE